



Vive les proprio!!!!!! je suis sans wc et ils veulent augmenter mo

Par **CALIFfffffffffff_old**, le **30/10/2007** à **17:30**

Bonjours, je suis installer depuis peu dans une maison , j'ai fait appeler mon propriétaire car nos wc ne marche pas ça fait maintenant 1 semaine que nous sommes sans wc , des amis du propriétaire sont venus pour réparer ça mais ils ont retiré les wc et ne sont pas revenus!!! que dois-je faire? j'ai un autre problème aussi , l'agence qui gère mon logement vient de me rejoindre car ils se sont trompés sur le montant du loyer, mon loyer est actuellement de 365 euros j'ai donc signé un bail de trois ans car trouver une maison à Nantes à ce prix c'est vraiment rare! Mais il m'a dit que mon loyer est de 650 euros ils se sont trompés!!! que dois-je faire ? ont-ils le droit de m'augmenter mon loyer? merci.
bien à vous ..

Par **Mike46**, le **31/10/2007** à **08:26**

Bonjour,
Tout d'abord le bailleur a l'obligation qu'il y ait une installation sanitaire intérieure au logement comprenant **un WC**, séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas, et un équipement pour la toilette corporelle, comprenant une baignoire ou une douche, aménagé de manière à garantir l'intimité personnelle, alimenté en eau chaude et froide et muni d'une évacuation des eaux usées. L'installation sanitaire d'un logement d'une seule pièce peut être limitée à un WC extérieur au logement à condition que ce WC soit situé dans le même bâtiment et facilement accessible.
Sans WC le logement est considéré comme indécent.
Je vous conseille donc d'envoyer une lettre recommandée avec AR en exigeant que les sanitaires soient remis en place.
Pour le montant du loyer, est-ce que sur le bail que vous avez signé figure bien le montant de 365 € ?

Par **yann_old**, le **31/10/2007** à **12:22**

merci pour les conseil c vraiment cool!!!en se qui conserne mo loyer jai biensigner mon bil pour un loyer de 365 euro! pense tu qu il peuvent m augmenter?rnm merci beaucoup. noemie